



COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022

Le lundi dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du neuf décembre deux mille vingt-deux, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Daniel RATHIER, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRECHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Véronique ROMEYER à M. Jean-Yves CHAUSSIN, Mme Monique FAURAND à Mme Corinne CABUT, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Juliette HAUW à M. Christophe FAVERJON, Mme Morgane RICHARD à Mme Clémentine PAGNIER, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Excusée : Mme Véronique RESSEGUIER.

Nombre de conseillers : **29** - Nombre de présents : **22** - Nombre de votants : **28**
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2022-12-05

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RIVES (SIDR) - CONVENTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la convention avec le SIDR prise en date 10 novembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer un avenant à la convention avec le SIDR prévoyant qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, la prise en charge par le SIDR d'un poste d'agent municipal en charge de l'administration générale et d'un soutien au service ressources humaines du SIDR à 50%, au lieu de 20% précédemment.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à UNIEUX, le 19 décembre 2022.

Le Maire,
Christophe FAVERJON.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services
Marianne PERROT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20221219-DELIB2022-12-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services